Image not found or type unknown

Plainte pour harcelement

Par **Jane3477**, le **08/10/2020** à **23:13**

Bonsoir, j'ai intégré il y a pres de 3 mois une entreprise de service public en tant que responsable du service clientèle. L'objectif était de réorganiser le service, le faire évoluer et surtout manager. Les agents statutaires se plaignent systématiquement pour tous. Des lors que je leur donne des directives ou d'effectuer voir de corriger leurs erreurs ça ne leur convient pas. Ils sont amenés à prendre des appels et même cela ils râlent...vu que l'ancien chef de service a été mis au placard et que chacun faisait ce qu'il voulait. Je suis toujours sur mes gardes car ils sont vicieux voir manipulateur. Aujourd'hui ils sont 4 et disent que je les harcele alors que je leur demande simplement de faire leur travail. Ils veulent me déstabiliser et que je parte. J'ai un chef qui me soutient mais c'est lourd toute cette ambiance et d'être toujours sur ses gardes. Comment puis je me protéger contre tout ça ?

Par **P.M.**, le **08/10/2020** à **23:19**

Bonjour,

Il faudrait voir avec votre hiérarchie jusqu'où vous pouvez aller sur le plan disciplinaire mais la meilleure méthode serait peut-être la pédagogie...

Par **Jane3477**, le **08/10/2020** à **23:26**

Bonjour, Dans cette entreprise, d un point de vue sociale il n'y a aucune action disciplinaire qui a été mise en place. Le salarié peut arriver comme bon lui semble en retard, il n'y aucune règle de vie d'entreprise. C'est toujours dans la négociation. Je viens du privée et je n'ai jamais vu ça de toute ma carrière professionnelle. Je suis justement dans l'échange, l'écoute mais rien n'y fait.

Par **P.M.**, le **09/10/2020** à **08:46**

Bonjour,

Disons que le salarié ou l'agent ne fait jamais l'objet de sanction car cela n'est pas pratiqué car, potentiellement, il y a cette possibilité mais j'espère qu'il puisse y avoir le début d'une

solution éventuellement par une formation supplémentaire ou par une médiation ou conciliation extérieure...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés